



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 27 mars 2023 à 20 h 00.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Jean-François Paquet	siège #1
Vacant	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

EST ABSENT:

M. Sébastien Leclerc	siège #2
----------------------	----------

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} July Bédard, directrice générale, greffière- trésorière, est présente à cette séance.

NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTETÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENNES ET CITOYENS DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

58-03-23

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

59-03-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT 276-23 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET UN EMPRUNT DE 168 600 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'ajout de véhicules et d'équipements pour les travaux publics sont nécessaires pour rendre plus efficace le service;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement et qu'un dépôt de projet a été donné lors de la séance ordinaire du 13 mars 2023;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les membres du conseil adoptent le règlement numéro 276-23 décrétant des dépenses en immobilisation pour l'acquisition de véhicules et un emprunt de 168 600 \$.

60-03-23

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 277-23

Avis de motion est donné par le conseiller au siège # 4, Mme. Sylvie Duchesneau, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il sera présenté pour adoption le Règlement numéro 277-23 relatif à la fermeture de la route du Moulin.

Un projet de règlement est également déposé conformément à la loi.

61-03-23

AJOUT D'INFORMATION AUX RÉSOLUTIONS NUMÉROS 175-09-22 ET 189-10-22 EN LIEN AVEC L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a vendu par le biais des résolutions numéros 175-09-22 et 189-10-22 le lot 5 199 995 à la compagnie Granulart Inc;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement d'une servitude permettant la pose et l'entretien d'une conduite d'irrigation en faveur de Francine Sauvageau Inc. était conditionnelle à la vente;

CONSIDÉRANT QU'une description technique de ladite servitude à été faite par Frédéric Matte, arpenteur-géomètre le 8 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Granulart Inc. a mandaté Notarié Inc. pour la signature de la servitude;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne accepte la description technique de la servitude tel que présenté par M. Frédéric Matte, arpenteur-géomètre sous le numéro 4335 de ses minutes, dossier 51 A414;

QUE les membres du conseil autorisent Mme July Bédard, directrice générale, greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne tous les documents nécessaires en lien avec la vente du lot 5 199 995 et la servitude qui s'y rattache.

62-03-23

AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN CAMION USAGÉ

CONSIDÉRANT QUE le camion GMC des travaux publics n'est plus fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le besoin d'un deuxième véhicule est justifié pour améliorer la qualité et la rapidité de travail des employés;

CONSIDÉRANT QU'avec l'accord des membres du conseil, la directrice générale a procédé à l'achat d'un camion usagé de type Ford F-150 2012 au montant de 20 000 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membre du conseil autorisent M^{me} July Bédard, directrice générale, greffière-trésorière, à signer tous les documents relatifs à cet achat;

QUE les dépenses en lien avec le camion (achat, inspection, taxes, lettrage, antirouille) soient prises à même les fonds non-affectés.

PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS

Temps alloué : 30 minutes)
Début : ____ h ____ Fin : ____ h ____

Aucune personne ne s'est prévalué de son droit à ce moment :

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec


63-03-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 07 par Jean-François Paquet.



Raymond Francoeur
Maire



July Bédard
Directrice générale, greffière-
trésorière

